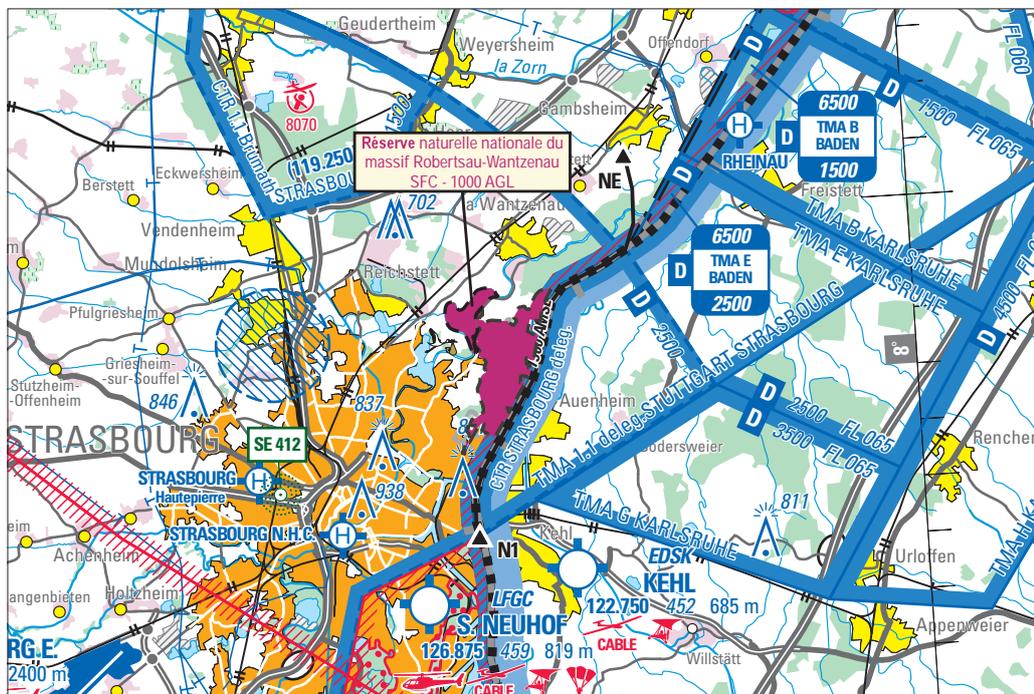


Objet : Restriction de survol de la réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau (FIR : Reims LFEE)

En vigueur : Du 03 septembre 2020 au 21 avril 2021



Extrait carte SIA « Strasbourg Alsace Lorraine » au 1 : 250 000, édition 2020

TYPE DE RESTRICTION
Survol réglementaire de la réserve
IDENTIFICATION ET LIMITES LATÉRALES
Réserve naturelle nationale du massif forestier de la Robertsau et de la Wantzenau. 48°37'26" N - 007°49'02"E
HAUTEUR MINIMALE DE SURVOL
1000 FT AGL
LOCALISATION
FIR : Reims LFEE Département : Bas-Rhin

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SURVOL

Survol de la réserve interdit aux aéronefs moto-propulsés à une hauteur inférieure à trois cents mètres du sol (1000 pieds AGL) sauf pour :

- les aéronefs utilisés par l'État en cas de nécessité de service;
- les aéronefs militaires dans l'exercice de leurs missions et dont les survols sont nécessités par des impératifs d'entraînement et de sécurité;
- les aéronefs effectuant des opérations de police, de secours, de sauvetage, de douane et de lutte contre les incendies de forêts;
- les aéronefs effectuant des opérations de gestion de la réserve.